

ÉDITION  
2017

# Se préparer aux concours des Instituts régionaux d'administration IRA







## AVANT PROPOS

Ce guide est destiné aux candidats qui se présentent aux concours externe, interne et au troisième concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA). Il regroupe un ensemble de documents utiles et nécessaires à la préparation à ces concours. Ainsi, outre la nature et le programme des épreuves et les sujets proposés les années précédentes, les candidats trouveront pour la première fois réunies, les meilleures copies des sessions 2010 à 2016.

Les rapports des présidents des jurys de la session 2016 constituent par ailleurs une aide précieuse pour les candidats désireux de se présenter aux concours. Une lecture attentive de ces rapports est tout particulièrement recommandée aux candidats qui souhaitent se préparer en disposant des observations et conseils formulés par les présidents des jurys. Enfin, les statistiques des trois voies d'accès aux concours ainsi que les coordonnées des différents instituts et centres de préparation aux concours complètent utilement ce guide.

Conçu comme une aide, ce guide se veut complémentaire aux nombreux ouvrages et guides méthodologiques proposés par de nombreux éditeurs ainsi qu'aux préparations dispensées dans les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ou les centres de préparation à l'administration générale (CPAG).

Les candidats qui le souhaitent pourront également obtenir des informations supplémentaires sur les IRA en consultant le site SCORE [www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score), dans la rubrique Les écoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel/Les instituts régionaux d'administration IRA.



|   | Pages |
|---|-------|
|  <b>Les épreuves</b> .....                   | 5     |
|  Les centres d'épreuves                      |       |
|  La nature des épreuves                      |       |
| 1. - Le concours externe .....  | 5     |
| 2. - Le concours interne .....  | 6     |
| 3. - Le troisième concours .....  | 7     |
|  <b>Le programme</b> .....                   | 9     |
|  <b>Les annales</b> .....                    | 21    |
|  <b>Les meilleures copies</b> .....        | 22    |
|  <b>Les rapports de jurys</b> .....        | 22    |
|  <b>Les statistiques du concours</b> ..... | 23    |
|  <b>Les instituts de préparation</b> ..... | 24    |

# LES EPREUVES



## Les centres d'épreuves :

Chaque année, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique publié au Journal officiel ouvre les concours et fixe la liste des centres d'épreuves écrites des trois concours (externe, interne et troisième).

Les centres d'**épreuves écrites** suivants sont ouverts : **Basse-Terre, Bastia, Bordeaux, Caen, Cayenne, Dijon, Dzaoudzi, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nouméa, Papeete, Paris, Poitiers, Rennes, Saint Denis de la Réunion, Saint-Pierre, Strasbourg et Toulouse.**

Les **épreuves orales** se déroulent dans l'IRA choisi par les candidats lors de l'inscription aux concours.

La nature des épreuves ([fixée par un arrêté du 6 juin 2008 modifié fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration](#))

## Le concours externe

| Epreuves écrites d'admissibilité  | Durée    | Coefficient   |
|---|----------|---|
| 1- Epreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. | 4 heures | 4   |
| 2- Epreuve constituée d'une série de six questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.<br><br>Chaque question pourra être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée (pas plus d'une page au total).                                       | 4 heures | 4<br>- droit public noté sur 20 points<br>- questions européennes, GRH, questions sociales, finances publiques et l'économie notées sur 10 points |

| Epreuves orales d'admission  |             | Durée   | Coefficient   |
|--|-------------|---|---|
| 1. - Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation.<br><br>L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours. |             | 25 minutes (dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat) | 4   |
|  | Préparation | Durée   | Coefficient   |
| 2. - Epreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.  | 15 minutes  | 15 minutes  | 1<br>Les notes obtenues ne sont prises en compte que dans la limite de <b>15 points</b> |

Ex aequo : Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, ils sont départagés de la façon suivante lors de l'établissement de la liste d'admission : la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite obligatoire. En cas d'égalité de points à la première épreuve écrite, la priorité est donnée au candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

## Le concours interne

| Epreuve écrite d'admissibilité  | Durée    | Coefficient   |
|---|----------|---|
| <p>L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;</li> <li>- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.</li> </ul> | 4 heures | <b>4</b><br>dont coefficient <b>1</b><br>pour la ou les questions |

| Epreuve orale d'admission   | Durée      | Coefficient |
|---|------------|-------------|
| <p>Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.</p> <p>Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.</p> <p>En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.</p> | 25 minutes | 4           |

| Epreuve facultative   | Préparation | Durée      | Coefficient |
|---|-------------|------------|-------------|
| <p>Epreuve orale de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.</p> | 15 minutes  | 15 minutes | 1           |

*Ex aequo* : pour le concours interne, si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité pour l'admission est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'entretien et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

## Le troisième concours

| Epreuve écrite d'admissibilité  | Durée    | Coefficient   |
|---|----------|---|
| <p>L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;</li> <li>- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.</li> </ul> | 4 heures | <b>4</b><br>dont coefficient <b>1</b><br>pour la ou les questions |

| Epreuve orale d'admission  | Durée      | Coefficient |
|--|------------|-------------|
| <p>Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.</p> <p>En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.</p> | 25 minutes | 4           |

| Epreuve facultative   | Préparation | Durée      | Coefficient |
|---|-------------|------------|-------------|
| <p>Epreuve orale de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.</p> | 15 minutes  | 15 minutes | 1           |

*Ex aequo* : pour le 3<sup>ème</sup> concours, si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité pour l'admission est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'entretien et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

## ■ Dispositions communes aux trois concours

- Avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant celle du concours concerné, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe, sur proposition du jury, la liste des thèmes<sup>(1)</sup> à partir desquels est proposé par le jury le sujet de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours.
  
- Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve orale de langue vivante étrangère du concours externe, une note inférieure ou égale à 1/20 et une note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury.
  
- Les notes obtenues à l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère pour le concours externe ne sont prises en compte que dans la limite de quinze points (15/20).
  
- Les notes obtenues à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère pour le concours interne et le troisième concours ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note de 10/20. Les points supplémentaires obtenus à l'épreuve facultative sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires, en vue de l'établissement de la liste d'admission.
  
- En vue des entretiens d'admission de chaque concours, le jury utilise une grille d'évaluation<sup>(2)</sup> dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique.
  
- Un référentiel<sup>(3)</sup> à l'attention des candidats, récapitulant les attentes du jury, est mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique.

### INFORMATION

(1) Pour la prochaine session, la liste des thèmes retenus est disponible en en [clicquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/IRA/ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/...***

(2) Les grilles de notation utilisées par les jurys de la dernière session sont disponibles en [clicquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/IRA/ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/... (en fin de page)***.

(3) Le référentiel à l'attention des candidats est disponible en en [clicquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/IRA/ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/... (en fin de page)***.





## Le programme des épreuves

### Questionnaire à réponse courte

(Deuxième épreuve écrite du concours externe)

#### I. DROIT PUBLIC

##### 1. Droit constitutionnel

###### A - Théorie générale de l'Etat

###### 1. L'Etat et la Constitution :

Définition et formes de l'Etat ; le pouvoir constituant originaire ou dérivé ; séparation souple ou rigide des pouvoirs ; régime parlementaire ou présidentiel ; démocratie représentative ou directe ; Constitution formelle ou matérielle ; Constitution écrite ou coutumière ; la jurisprudence constitutionnelle ; la révision constitutionnelle.

###### 2. Le contrôle de constitutionnalité en France :

L'Etat de droit et le constitutionnalisme ; la hiérarchie des normes ; la normativité de référence ; le Conseil constitutionnel ; le contrôle de constitutionnalité des traités ; le contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'action ou de question prioritaire de constitutionnalité.

###### B. Les institutions politiques françaises actuelles

###### 1. Le pouvoir exécutif :

- le Président de la République et les services de l'Elysée ;
- le Premier ministre et le Gouvernement ; le Secrétariat général du Gouvernement ; les cabinets ministériels ;
- la responsabilité pénale des membres du pouvoir exécutif.

###### 2. Le pouvoir législatif :

- l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- bicaméralisme inégalitaire et parlementarisme rationalisé ;
- le Parlement et la fonction de représentation ; le référendum législatif ;
- la fonction de législation : lois ordinaires ; lois organiques ; lois en matière financière, sécuritaire ou diplomatique ;
- la fonction de contrôle et la responsabilité politique du Président de la République ou du Gouvernement.

## 2. Institutions administratives

### A - L'organisation administrative de l'Etat

#### 1. Cadres juridiques et territoriaux de l'organisation administrative :

- centralisation, déconcentration et pouvoir hiérarchique ;
- décentralisation territoriale ou fonctionnelle ; le contrôle administratif et financier de l'Etat sur les institutions décentralisées.

#### 2. L'administration de l'Etat :

- administration centrale, services à compétence nationale, services déconcentrés, autorités déconcentrées : préfets de région et de département, sous-préfets et maires, agents de l'Etat ;
- autorités indépendantes : Autorité de la concurrence, Conseil supérieur de l'audiovisuel et Défenseur des droits ;
- organes centraux de conseil et de contrôle : Conseil d'Etat ; Conseil économique, social et environnemental ; Inspection générale des finances ; Cour des comptes et chambres régionales ou territoriales des comptes.

### B. L'organisation décentralisée de la République

#### 1. L'encadrement constitutionnel :

La libre administration des collectivités territoriales ; les principes généraux de la décentralisation ; la démocratie locale.

#### 2. Les collectivités territoriales :

- les collectivités de droit commun de métropole : assemblées délibérantes et exécutifs des communes, départements et régions ;
- les collectivités territoriales à statut dérogatoire de métropole : Paris, Lyon et Marseille ; la Corse ;
- les collectivités territoriales d'outre-mer : collectivités de l'article 73 ; collectivités de l'article 74 et Nouvelle-Calédonie.

#### 3. Les autres institutions décentralisées :

- les établissements publics de coopération intercommunale : institutions et compétences ;
- les établissements publics fonctionnels à caractère administratif ou industriel et commercial ; les groupements d'intérêt public.

## 3. Droit administratif

### A. L'action administrative

#### 1. La légalité administrative :

- incompétence du juge de l'excès de pouvoir et actes de gouvernement ; irrecevabilité du recours pour excès de pouvoir et mesures d'ordre intérieur ;
- les sources du droit administratif ;
- juridiction administrative et contrôles de conventionnalité ou de légalité.

## 2. Les actes administratifs :

- les actes administratifs unilatéraux : décrets ou ordonnances ; acte administratif réglementaire ou individuel ; le pouvoir réglementaire ; la procédure administrative non contentieuse : consultation, motivation, transparence ; les conditions d'entrée en vigueur de l'acte administratif ; l'abrogation et le retrait de l'acte administratif unilatéral.

- les contrats administratifs :

- critères de distinction entre contrats administratifs et contrats privés de l'administration ; le régime juridique des contrats administratifs ; marchés publics et délégations de service public.

## 3. Le service public :

- définition de la notion de service public ; services publics constitutionnels ; services publics administratifs et services publics industriels et commerciaux ; les grands principes du service public ; les modes de gestion du service public ; service public et service économique d'intérêt général.

## 4. La police administrative :

- polices administrative et police judiciaire ; définition de la police administrative ; police administrative générale et polices administratives spéciales ; police municipale ;

- les autorités de police administrative ; pouvoirs et mesures de police administrative ;

- le contrôle juridictionnel des mesures de police administrative.

## **B. La responsabilité administrative :**

1. Les principes généraux de la responsabilité des personnes publiques ; faute de service et faute personnelle ; la théorie du cumul des fautes ;

2. La responsabilité administrative pour faute :

- faute prouvée ou faute présumée ;

- faute prouvée simple ou lourde.

3. La responsabilité sans faute de l'administration :

Responsabilité pour risque et responsabilité pour rupture de l'égalité devant les charges publiques ;

4. Les régimes légaux de responsabilité administrative.

## II. QUESTIONS EUROPEENNES

### 1. Les grandes étapes de la construction européenne et les différents élargissements

A. - Les traités fondateurs de Paris et Rome.

B. - Le compromis de Luxembourg.

C. - L'Acte unique européen.

D. - Les traités de Maastricht, Amsterdam et Nice.

E. - Le traité établissant une constitution pour l'Europe.

F. - Le traité de Lisbonne.

## 2. Les aspects institutionnels de l'Union européenne

- A. - Adhésion et retrait de l'UE.
- B. - Composition et attributions des institutions de l'UE.
- C. - Composition et attributions des organes suivants :
  - Comité des régions ;
  - Comité économique et social ;
  - COREPER ;
  - Banque européenne d'investissement.
- D. - Rôle des parlements nationaux :
  - compétences : internes et externes ;
  - catégories ; principes directeurs (attribution, subsidiarité et proportionnalité) ;
  - compétences d'exécution.
- E. - Révision des traités :
- F. - Processus décisionnels au Conseil et au Parlement européen.

## 3. Le droit de l'Union européenne

- A. - Les sources du droit de l'Union européenne :
  - droit primaire ;
  - droit conventionnel ;
  - principes généraux du droit ;
  - droit dérivé.
- B. - Articulation entre le droit de l'Union européenne et le droit national :
  - primauté ;
  - effet direct ;
  - autonomie procédurale ;
  - effectivité.
- C. - Protection des droits fondamentaux

#### 4. Le droit du contentieux de l'Union européenne

- A. - Recours en annulation et en carence.
- B. - Recours en manquement.
- C. - Exception d'illégalité.
- D. - Responsabilité extracontractuelle de l'Union européenne et des Etats membres.
- E. - Renvoi préjudiciel.

#### 5. Le droit matériel de l'Union européenne

- A. - Libre circulation des personnes et citoyenneté européenne.
- B. - Libre circulation des marchandises.
- C. - Libre prestation de services.
- D. - Libre circulation des capitaux.
- E. - Politique agricole commune.
- F. - Politique régionale : fonds structurels et fonds de cohésion.
- G. - Politique commerciale commune.
- H. - Politique économique et monétaire.
- I. - Politique étrangère et de sécurité commune.
- J. - Politique sociale.

### III. QUESTIONS SOCIALES

#### 1. Notions de démographie

- A. - Les évolutions démographiques depuis le début du xxe siècle :
  - natalité, fécondité, mortalité, espérance de vie, excédent naturel ;
  - population urbaine, périurbaine et rurale.
- B. - Les mouvements migratoires : perspectives historiques et actualités.
- C. - Vieillesse de la population.
- D. - Structure de la population active.

#### 2. La protection sociale

- A. - Le système français de sécurité sociale y compris l'indemnisation du chômage :
  - principes essentiels ;
  - organisation ;
  - rôle des partenaires sociaux ;
  - la gouvernance ;
  - les risques couverts ;
  - le financement ;
  - les dépenses et la maîtrise des coûts ;
  - les différentes réformes.

- B. - La protection sociale complémentaire.
- C. - L'aide sociale.
- D. - L'action sociale (définition et exemples).
- E. - L'Europe sociale : principes essentiels.

### 3. Les politiques sociales

- A. - Les politiques de cohésion sociale :
  - inégalités et redistribution ;
  - lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- B. - Les politiques d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations :
  - politique de la ville ;
  - intégration des immigrés ;
  - lutte contre les discriminations.
- C. - Les aspects sociaux de la politique en matière de logement : aides au logement et hébergement d'urgence.
- D. - La politique de la famille et la protection de l'enfance.
- E. - La politique du handicap.
- F. - La dépendance.
- G. - Le rôle des collectivités territoriales dans les politiques sociales.

### 4. Le marché du travail et de l'emploi

- A. - La situation de l'emploi et les caractéristiques du chômage.
- B. - Le coût du travail et la productivité de la main d'œuvre.
- C. - Les politiques de lutte contre le chômage, le service public de l'emploi.
- D. - La formation professionnelle.

### 5. Le travail salarié

- A. - La relation individuelle de travail :
  - le contrat de travail ;
  - le recrutement ;
  - le licenciement.
- B. - Les relations collectives :
  - les syndicats ;
  - les institutions représentatives du personnel.
- C. - Conflits et négociation :
  - le droit de grève ;

- la négociation collective.

## 6. Les politiques de santé

- A. - L'état de santé de la population.
- B. - Les éléments essentiels des politiques de santé publique et de l'offre de soins.
- C. - Le pilotage des politiques de santé.

### IV. FINANCES PUBLIQUES

#### A – L'approche globale des finances publiques :

##### A. - Les sources juridiques :

- les traités et normes européennes applicables aux finances publiques nationales ;
- les dispositions à caractère budgétaire, fiscal et financier de la Constitution de la Ve République ;
- la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 ;
- les textes réglementaires relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- les règles issues du droit budgétaire (annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité).

##### B. - Les concepts propres aux finances publiques :

- équilibres et déficits ;
- l'impôt (définition, structuration, fonctions) ;
- les prélèvements obligatoires ;
- les dépenses fiscales ;
- l'endettement public, son financement et sa gestion.

##### C. - Les acteurs des finances publiques :

- les instances internationales et européennes ;
- les administrations financières ;
- les gestionnaires, ordonnateurs et comptables ;
- les juridictions financières.

##### D. - Le pilotage des finances publiques :

- la gouvernance financière et budgétaire de la zone euro ;
- les incidences économiques des mesures budgétaires et fiscales ;
- l'approche consolidée des finances étatiques, sociales et locales ;
- la maîtrise de la dépense publique ;
- l'évaluation des politiques publiques.

## ■ B – L’approche spécifique des finances étatiques :

### A. - Les lois de finances :

- les différentes catégories de lois de finances ;
- contenu et structure des lois de finances ;
- préparation et adoption des projets de loi de finances ;
- exécution et contrôle des lois de finances ;
- loi de finances et loi de programmation des finances publiques ;
- loi de finances et loi de financement de la sécurité sociale ;
- loi de finances et budgets des collectivités territoriales (autonomie des collectivités territoriales, dotations étatiques et mécanismes de péréquation financière).

### B. - Les ressources :

- les différentes ressources fiscales de l'Etat ;
- les autres ressources étatiques de nature patrimoniale ou résiduelle ;
- les ressources d'emprunts ;
- prélèvements sur recettes (collectivités territoriales et Union européenne) et ressources affectées (Sécurité sociale).

### C. - Les dépenses :

- la nouvelle architecture budgétaire par missions et par programmes ;
- la nomenclature budgétaire par destination et par nature ;
- la portée et les modifications apportées en cours d'exécution à l'autorisation initiale de dépenser ;
- les dépenses pluriannuelles.

### D. - La gestion budgétaire et comptable :

- le pilotage par la performance (globalisation et fongibilité asymétrique des crédits budgétaires, budgets et unités opérationnels de programmes, indicateurs, projets et rapports annuels de performance) ;
- le processus de recouvrement des recettes de l'Etat ;
- le processus d'exécution des dépenses de l'Etat ;
- la gestion déconcentrée des crédits budgétaires ;
- la gestion de la dette de l'Etat ;
- la certification des comptes de l'Etat.

## V. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 1. Notions générales :



A. - Historique et objectifs de la gestion des ressources humaines.

B. - Enjeux stratégiques de la gestion des ressources humaines :

- compétence ;
- efficacité ;
- mobilisation des personnels ;
- adaptation aux changements.

B. - Les outils de la gestion des ressources humaines :

- indicateurs ;
- bilans sociaux ;
- audits ;
- informations projectives ;
- les systèmes d'information des ressources humaines.

C. - Le management et le rôle des cadres dans la gestion des ressources humaines.

## 2. Les spécificités de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques

A. - Les principes généraux du statut général des fonctionnaires et leur application.

B. - Droits et obligations du fonctionnaire, déontologie et discipline.

C. - La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

D. - L'accès aux emplois publics.

E. - La mobilité, les parcours et la promotion.

F. - La formation.

G. - L'évaluation.

H. - Le dialogue social et la participation.

## VI. ECONOMIE

### I. Les notions économiques élémentaires

A. Les mécanismes de l'économie :

1. Les acteurs de l'économie :

- les ménages ;
- les entreprises ;
- les sociétés financières ;
- les administrations publiques.

2. Les fonctions économiques :

- les opérations sur les biens et services : la production (PIB, valeur ajoutée), la consommation, l'investissement, les échanges extérieurs ;

- les opérations de répartitions : les revenus des acteurs (profits, salaires), les transferts, les prélèvements (impôts, taxes).

## ■ B. Les mécanismes monétaires :

### 1. La monnaie :

- les fonctions de la monnaie ;
- la création monétaire ;
- le contrôle de la création monétaire ;
- les agrégats monétaires ;
- la demande de monnaie.

### 2. Les marchés :

- le marché des changes : le marché des devises, le système de taux de change, le taux de change nominal, le taux de change réel ;
- le marché monétaire et financier : le marché des actions, marché des obligations, marché interbancaire, taux directeurs.

## II Les enjeux économiques

### ■ A. La croissance économique :

#### 1. Notions élémentaires de la croissance :

- les facteurs économiques ;
- les rendements factoriels décroissants.

#### 2. Les déterminants de la croissance :

- le progrès technique ;
- l'innovation ;
- les infrastructures ;
- le capital humain ;
- les externalités.

#### 3. Le rôle de l'Etat :

- les politiques de croissance ;
- la croissance durable ;
- inégalités de croissance.

### ■ B. Le chômage et l'emploi :

#### 1. Le marché du travail :

- définitions et mesures : chômage, population active, les différentes mesures du chômage et de l'emploi ;
- principales caractéristiques du marché du travail : chômage selon les catégories (femmes, jeunes, qualifiés

etc.), évolution du marché du travail (nouvelles formes d'emploi, travail qualifié et non qualifié, secteurs, etc.).

## 2. Causes du chômage :

- théories classiques et keynésiennes du chômage ;
- rigidités des salaires ;
- productivité-chômage ;
- lien inflation-chômage ;
- NAIRU ;
- concurrence des pays à bas salaires ;
- rôle du progrès technique.

## ■ C. L'inflation :

### 1. Définitions et mesures de l'inflation :

- inflation ;
- désinflation ;
- déflation ;
- indice de prix.

### 2. Causes et effets de l'inflation :

- inflation par les coûts (salaires, boucle prix salaire, inflation importée) ;
- inflation et monnaie ;
- inflation par la demande ;
- effets sur l'activité économique nationale et internationale ;
- effets sur la répartition du revenu.

## ■ D. La mondialisation :

### 1. Commerce international :

- la spécialisation internationale : avantages comparatifs et autres analyses traditionnelles ;
- les nouvelles théories du commerce mondial : la concurrence imparfaite (économie d'échelle et différenciation des produits) ;
- libre échange et protectionnisme : politique commerciale, les regroupements régionaux, concurrence déloyale, stratégie des firmes ;
- les acteurs : les multinationales, les Etats et les institutions internationales, les investisseurs institutionnels.

### 2. La globalisation financière :

- le marché financier international : transactions internationales, mobilité des facteurs de production et interpénétration des économies ;
- les crises financières et les réponses (politique préventive et curative).

### 3. Le sous-développement :

- analyse des causes ;
- les outils de mesure du développement ;
- les organisations internationales de développement.

### 4. L'Union européenne :

La construction européenne : de la CECA à la zone euro ; les élargissements, la place de l'Europe dans le monde.

Analyse économique de l'Europe : zone monétaire optimale, théorie de l'union douanière, politique monétaire et budgétaire européenne.

## ■ E. Les politiques économiques :

### 1. Les politiques conjoncturelles :

Les politiques budgétaires.

Les politiques monétaires.

### 2. Les politiques structurelles :




























- la politique de l'emploi ;
- la politique de la concurrence ;
- la politique industrielle ;
- la politique de l'environnement

# LES ANNALES



■ Les épreuves des concours externe, interne et du troisième concours de la dernière session ainsi que des sessions précédentes sont disponibles en téléchargement sur le site SCORE (rubriques *Ecoles de formation/IRA/ENA/Les instituts régionaux d'administration IRA/Annales des concours*) et accessibles dans le tableau ci-après.

## 1<sup>re</sup> épreuve :

| Années | Concours externe  | Concours interne  | 3 <sup>ème</sup> concours   |
|--------|---|---|---|
| 2016   |    |    |    |
| 2015   |    |    |    |
| 2014   |   |   |   |
| 2013   |  |  |  |
| 2012   |  |  |  |
| 2011   |  |  |  |
| 2010   |  |  |  |
| 2009   |  |  |  |
| 2008   |  |  |  |

## 2<sup>ème</sup> épreuve du concours externe

| Concours externe 2016   | Concours externe 2015   | Concours externe 2014   | Concours externe 2013   | Concours externe 2012   | Concours externe 2011   | Concours externe 2010   | Concours externe 2009   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |  |  |  |

## MEILLEURES COPIES



Les meilleures copies des précédentes sessions (depuis 2010) sont disponibles en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après :

**Rubriques** *Ecoles de formation/IRA/ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/Les meilleures copies*

*(Ces copies sont présentées en format PDF afin de garantir leur intégrité, elles n'ont donc subi aucune modification)*

**Ou cliquez sur le lien ci-dessous**

[Télécharger les copies de la session 2016](#)

## LES RAPPORTS DU JURY



**A noter** : les rapports du jury sont disponible sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques **Ecoles de formation/IRA/ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/Rapports de jury....**[Consulter la rubrique](#)

**Concours de la session 2016 – épreuves du 21 février 2017 et oraux de mai 2017**

[Pour télécharger les rapports du jury de chaque IRA, Cliquez sur ce lien](#)

*(Les rapports du jury des sessions 2011 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 y sont également disponibles)*

# LES STATISTIQUES

## Statistiques générales

| I/RA                      | Concours externe        |          |          |           |               |               |           |                  |          |           |                          |          |                 |           |                          |
|---------------------------|-------------------------|----------|----------|-----------|---------------|---------------|-----------|------------------|----------|-----------|--------------------------|----------|-----------------|-----------|--------------------------|
|                           | Inscrits/présents Ecrit |          |          |           | Admissibilité |               |           | Liste principale |          |           | "Admission"              |          | Sélectivité (%) |           |                          |
|                           | postes offerts          | Inscrits | présents | % p/r/ins | Admissibles   | % Admissibles | Total Pts | Moyenne          | Admis LP | Total Pts | Moyenne dernier admis LP | Admis LC |                 | Total Pts | Moyenne dernier admis LC |
| Bastia                    | 74                      | 1101     | 517      | 46,96     | 189           | 37%           | 80,12     | 10,02            | 74       | 162,06    | 12,47                    | 21       | 156,00          | 12,00     | 7,0                      |
| Lille                     | 74                      | 1400     | 504      | 36,00     | 176           | 35%           | 84,08     | 10,51            | 74       | 152,84    | 11,76                    | 43       | 129,95          | 10        | 6,8                      |
| Lyon                      | 74                      | 1688     | 560      | 33,18     | 174           | 31%           | 87,36     | 10,92            | 74       | 157,28    | 12,1                     | 15       | 150,93          | 11,61     | 7,6                      |
| Metz                      | 74                      | 1245     | 543      | 43,61     | 178           | 33%           | 78,16     | 9,77             | 74       | 157,56    | 12,12                    | 16       | 153,24          | 11,79     | 7,3                      |
| Nantes                    | 74                      | 1149     | 605      | 52,65     | 204           | 34%           | 80,60     | 10,08            | 74       | 164,06    | 12,62                    | 27       | 158,64          | 12,20     | 8,2                      |
| total                     | 370                     | 6583     | 2729     | 41,46     | 921           | 34%           |           |                  | 370      |           |                          | 122      |                 |           | 7,4                      |
| <b>Concours interne</b>   |                         |          |          |           |               |               |           |                  |          |           |                          |          |                 |           |                          |
| I/RA                      | Concours interne        |          |          |           |               |               |           |                  |          |           |                          |          |                 |           |                          |
|                           | Inscrits/présents Ecrit |          |          |           | Admissibilité |               |           | Liste principale |          |           | "Admission"              |          | Sélectivité (%) |           |                          |
|                           | postes offerts          | Inscrits | présents | % p/r/ins | Admissibles   | % Admissibles | Total Pts | Moyenne          | Admis LP | Total Pts | Moyenne dernier admis LP | Admis LC |                 | Total Pts | Moyenne dernier admis LC |
| Bastia                    | 56                      | 757      | 503      | 66,45     | 141           | 28%           | 40        | 10               | 56       | 90,80     | 11,35                    | 10       | 87,4            | 10,93     | 9,0                      |
| Lille                     | 56                      | 955      | 549      | 57,49     | 135           | 25%           | 38,08     | 9,52             | 51       | 80,07     | 10,01                    | 0        |                 |           | 10,8                     |
| Lyon                      | 56                      | 972      | 563      | 57,92     | 130           | 23%           | 42,00     | 10,5             | 56       | 85,8      | 10,73                    | 4        | 84,28           | 10,54     | 10,1                     |
| Metz                      | 56                      | 831      | 491      | 59,09     | 133           | 27%           | 44,04     | 11,01            | 56       | 87,5      | 10,98                    | 3        | 86,44           | 10,81     | 8,8                      |
| Nantes                    | 56                      | 906      | 524      | 57,84     | 132           | 25%           | 42,68     | 10,67            | 56       | 91,51     | 11,44                    | 12       | 88,04           | 11,01     | 9,4                      |
| total                     | 280                     | 4421     | 2630     | 59,49     | 671           | 26%           |           |                  | 275      |           |                          | 29       |                 |           | 9,6                      |
| <b>Troisième concours</b> |                         |          |          |           |               |               |           |                  |          |           |                          |          |                 |           |                          |
| I/RA                      | Troisième concours      |          |          |           |               |               |           |                  |          |           |                          |          |                 |           |                          |
|                           | Inscrits/présents Ecrit |          |          |           | Admissibilité |               |           | Liste principale |          |           | "Admission"              |          | Sélectivité (%) |           |                          |
|                           | postes offerts          | Inscrits | présents | % p/r/ins | Admissibles   | % Admissibles | Total Pts | Moyenne          | Admis LP | Total Pts | Moyenne dernier admis LP | Admis LC |                 | Total Pts | Moyenne dernier admis LC |
| Bastia                    | 16                      | 152      | 86       | 56,58     | 39            | 45%           | 37,52     | 9,38             | 16       | 99,52     | 12,44                    | 3        | 97,52           | 12,19     | 5,4                      |
| Lille                     | 16                      | 232      | 99       | 42,67     | 35            | 35%           | 40,24     | 10,06            | 16       | 85,24     | 10,66                    | 3        | 81,00           | 10,13     | 6,2                      |
| Lyon                      | 16                      | 277      | 111      | 40,07     | 46            | 41%           | 36,00     | 9,00             | 16       | 99,52     | 12,44                    | 4        | 94,5            | 11,81     | 6,9                      |
| Metz                      | 16                      | 193      | 111      | 57,51     | 40            | 36%           | 45,00     | 11,25            | 16       | 96,00     | 12                       | 2        | 95              | 11,88     | 6,9                      |
| Nantes                    | 16                      | 256      | 110      | 42,97     | 42            | 38%           | 40,00     | 10,00            | 16       | 98,66     | 12,33                    | 4        | 89,52           | 11,19     | 6,9                      |
| total                     | 80                      | 1110     | 517      | 46,58     | 202           | 39%           |           |                  | 80       |           |                          | 16       |                 |           | 6,5                      |

LP = Liste principale - LC = Liste complémentaire - Total PTS = Total Points



## Les centres de préparation

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LA PREPARATION AUX EPREUVES DU CONCOURS, ADRESSEZ VOUS DIRECTEMENT AUX SERVICES SUIVANTS :

### Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG)

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p>• IPAG de l'Université de Picardie<br/>10, placette Lafleur<br/>80027 Amiens cedex 1 –<br/>Tél. : 03 22 82 71 31<br/><a href="http://www.u-picardie.fr">www.u-picardie.fr</a></p>  | <p>• IPAG de l'Université de Franche-Comté<br/>Faculté de droit<br/>45 D avenue de l'Observatoire<br/>25030 Besançon cedex<br/>Tél. : 03 81 66 61 45<br/><a href="mailto:agnes.brochet@univ-fcomte.fr">agnes.brochet@univ-fcomte.fr</a></p>   | <p>• IPAG de l'Université de Poitiers<br/>93 avenue du Recteur Pineau<br/>86000 Poitiers - Tél. : 05 49 45 44 19<br/><a href="mailto:marie.guylaine.dupuis@univ-poitiers.fr">marie.guylaine.dupuis@univ-poitiers.fr</a></p>   | <p>• IPAG de l'Université de Dijon<br/>4, boulevard Gabriel –<br/>21000 Dijon<br/>Tél. : 03 80 39 53 59<br/><a href="http://www.u-bourgogne.fr/ipag">www.u-bourgogne.fr/ipag</a></p>   |
| <p>• IPAG de l'Université de Limoges<br/>Faculté de droit<br/>32 rue de Turgot – BP<br/>1727<br/>87031 Limoges cedex 01<br/>Tél. : 05 55 43 9744.<br/>Fax : 05 55 43 56 49<br/><a href="mailto:ipag@unilim.fr">ipag@unilim.fr</a></p>         | <p>• IPAG de l'Université de Nancy II<br/>4, rue de la Ravinelle –<br/>Case officielle<br/>n° 26 – 54035 Nancy<br/>cedex<br/>Tél. : 03 83 19 27 70<br/><a href="http://www.cnpr.educagri.fr">www.cnpr.educagri.fr</a></p>   | <p>• IPAG de l'Université des Antilles<br/>et de la Guyane<br/>Faculté de droit et d'économie<br/>de Martinique<br/>BP 7209 – 97275 Schoelcher<br/>cedex<br/>Tél. : 05 96 72 73 80. Fax : 05 96 72 73 73</p>  | <p>• IPAG de l'Université de Bretagne<br/>occidentale<br/>Faculté des lettres Victor<br/>Segalen<br/>20, rue Duquesne – CS 93<br/>837<br/>29285 Brest cedex<br/>Tél. : 02 98 01 63 34. Fax :<br/>02 98 01 70 60<br/><a href="mailto:ipag@univ-brest.fr">ipag@univ-brest.fr</a></p>                             |
| <p>• IPAG de l'Université de Valenciennes<br/>et du Hainaut-Cambrésis<br/>3, rue des Cent Têtes<br/>59313 Valenciennes<br/>cedex 9<br/>Tél. : 03 27 51 76 18<br/><a href="mailto:ipag@univ-valenciennes.fr">ipag@univ-valenciennes.fr</a></p> | <p>• IPAG de l'Université de Lille<br/>Université de Lille II – 1,<br/>place Deliot<br/>BP 629 -59024 Lille cedex<br/>Tél. : 03 20 90 74 39.<br/>Fax : 03 20 90 76 38<br/><a href="mailto:ipag@univ-lille2.fr">ipag@univ-lille2.fr</a></p>  | <p>• IPAG de l'Université de Montpellier<br/>Espace richter,<br/>Rue vendémiaire,<br/>Bât B, CS 19519n 34960<br/>MONTPELLIER Cedex 2<br/>Téléphone : 04 34 43 23 03 /<br/>site : <a href="http://www.ipag-montpellier.com">www.ipag-montpellier.com</a><br/>Mail : <a href="mailto:ipag@univ-montp1.fr">ipag@univ-montp1.fr</a></p> | <p>• IPAG de l'Université de Nantes<br/>Faculté de droit<br/>Chemin de la Censive du<br/>Tertre<br/>BP 81307 – 44313 Nantes<br/>cedex 3<br/>Tél. : 02 40 14 16 11. Fax :<br/>02 40 93 34 37<br/><a href="http://www.univ-nantes.fr/ipag">www.univ-nantes.fr/ipag</a></p>                                       |
| <p>• IPAG de l'Université de Paris II<br/>122, rue de Vaugirard<br/>75006 Paris - Tél. : 01 53<br/>63 86 30<br/><a href="http://www.ipagdeparis.org">www.ipagdeparis.org</a></p>  | <p>• IPAG de l'Université de Paris XI<br/>Centre juridique et<br/>économique<br/>54, boulevard Desgranges<br/>92331 Sceaux cedex<br/>Tél. : 01 40 91 17 57</p>  | <p>• IPAG de l'Université de Rennes I<br/>106, boulevard de la Duchesse-<br/>Anne<br/>35700 Rennes<br/>Tél. : 02 99 27 61 31 <a href="http://www.univ-rennes1.fr">www.univ-rennes1.fr</a></p>   | <p>• IPAG Strasbourg<br/>Université de Strasbourg<br/>Ensemble Saint-Georges<br/>47 avenue de la Forêt<br/>Noire<br/>67082 Strasbourg cedex<br/>tél. : 03 68 85 85 00<br/>courriel : <a href="mailto:ipag@unistra.fr">ipag@unistra.fr</a><br/><a href="http://www.ipag.unistra.fr">www.ipag.unistra.fr</a></p> |
| <p>• IPAG de l'Université de Rouen<br/>3 avenue Pasteur<br/>76186 Rouen cedex 1<br/>Tél. : 02 32 76 98 46 ou<br/>47<br/><a href="mailto:ipag76@univ-rouen.fr">ipag76@univ-rouen.fr</a></p>  | <p>• IPAG / PULV<br/>Pôle Universitaire<br/>Léonard de Vinci<br/>Aile Ouest - 6e étage -<br/>Bureau E 604<br/>12 av. Léonard de Vinci<br/>92400 Courbevoie<br/>Tél. 01 41 16 73 73<br/>Internet : <a href="http://ipag.u-paris10.fr/">http://ipag.u-paris10.fr/</a><br/>Mail : <a href="mailto:ipag@u-paris10.fr">ipag@u-paris10.fr</a></p> | <p>• IPAG de l'Université de Paris XII<br/>61, avenue du général de<br/>Gaulle<br/>94010 Créteil cedex<br/>Tél. : 01 45 17 18 95</p>  |  |



## CENTRE DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE (CPAG)

### **CPAG AIX-EN-PROVENCE**

#### **I.E.P. d'Aix-en-Provence**

25 rue Gaston de Saporta  
13625 AIX-EN PROVENCE CEDEX 1  
tél. : 04 42.17.01.70/fax : 04 42 17 01 68  
courriel : [secretariat-cpag@iep-aix.fr](mailto:secretariat-cpag@iep-aix.fr)  
[www.iep-aix.fr](http://www.iep-aix.fr)

### **CPAG BORDEAUX**

#### **I.E.P. de Bordeaux**

Domaine universitaire  
11 allée Ausone  
33607 PESSAC CEDEX  
tél. : 05 56 84 44 09  
courriel : [b.baudelot@sciencespobordeaux.fr](mailto:b.baudelot@sciencespobordeaux.fr)  
[www.sciencespobordeaux.fr](http://www.sciencespobordeaux.fr)

### **CPAG GRENOBLE**

#### **I.E.P. de Grenoble**

##### Adresse postale

IEP – secrétariat CPAG  
Domaine universitaire - BP 48  
38040 GRENOBLE CEDEX 9  
tél. : 04 76 82 60 36  
courriel : [martine.argoud@iep-grenoble.fr](mailto:martine.argoud@iep-grenoble.fr)  
[www.sciences-po.upmf-grenoble.fr](http://www.sciences-po.upmf-grenoble.fr)

##### Adresse géographique

1030 avenue centrale  
Domaine universitaire  
38400 ST MARTIN D'HERES

### **CPAG LYON**

#### **I.E.P. de Lyon**

14 avenue Berthelot  
69365 LYON CEDEX 07  
tél. : 04 37 28 38 26  
fax : 04 37 28 38 01  
courriel : [iep.info@univ-lyon2.fr](mailto:iep.info@univ-lyon2.fr)

### **CPAG TOULOUSE**

#### **I.E.P. de Toulouse**

2 ter rue des Puits Creusés  
BP 88526  
31685 TOULOUSE CEDEX 6  
tél. : 05 61 11 02 82/fax : 05 61 22 94 80  
courriel : [cpag@sciencespo-toulouse.fr](mailto:cpag@sciencespo-toulouse.fr)  
[www.sciencespo-toulouse.fr](http://www.sciencespo-toulouse.fr)

## AUTRES CENTRES DE PREPARATION

### **Institut des métiers du droit et de l'administration (ancien IPAG) de l'Université de Caen**

Esplanade de la Paix  
14032 Caen  
Tél. : 02 31 56 55 40  
Internet : <http://droit.unicaen.fr>

### **Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale Clermont**

École de Droit  
41, boulevard François Mitterrand  
B.P. 54 - 63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Internet : <http://droit.u-clermont1.fr/l-irpag.html>

### **Centre national d'enseignement à distance (CNED)**

Téléport 4  
Boulevard Léonard de Vinci - BP 60200  
86980 Futuroscope Chasseneuil cedex  
tél. : 05 49 49 94 94 – Internet : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

### **IEP En ligne (IEPEL)**

I.E.P. de Lyon  
14 avenue Berthelot  
69365 LYON CEDEX 07  
tél. : 04 37 28 38 25  
fax : 04 37 28 38 01  
courriel : [iepel@sciencespo-lyon.fr](mailto:iepel@sciencespo-lyon.fr)  
[www.iepel.org](http://www.iepel.org)

## PREPARATION AU CONCOURS INTERNE

### **Centre de préparation aux concours de l'administration**

Institut régional d'administration  
Boulevard des martyrs de la Libération  
BP 208  
20298 Bastia cedex  
tél. : 04 95 32 87 00

### **Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)**

20 allée Georges Pompidou  
94306 Vincennes cedex  
tél. : 01 57 53 22 22  
courriel : [info.igpde@finances.gouv.fr](mailto:info.igpde@finances.gouv.fr)

## PREPARATION AU CONCOURS EXTERNE

### **Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

#### **CIPCEA**

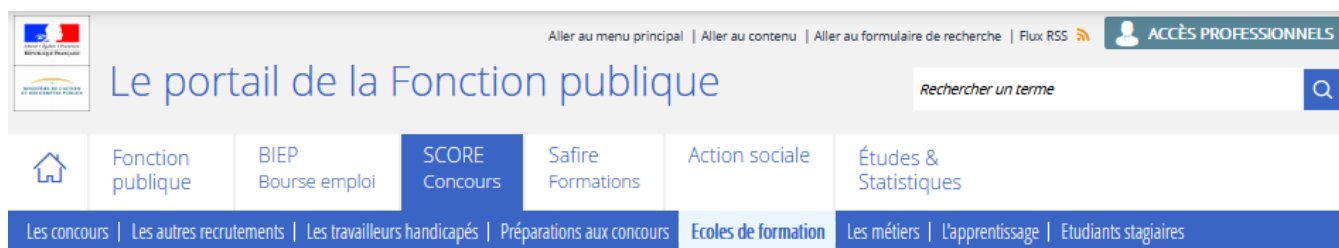
(Centre d'information et de préparation aux concours de l'enseignement et de l'administration)  
1 rue d'Ulm 75005 Paris

#### **adresse postale :**

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05  
Tél : 01 44 07 79 35  
Courriel : [cipcea@univ-paris1.fr](mailto:cipcea@univ-paris1.fr)

Consulter l'ensemble des informations sur le concours des IRA sur le site [SCORE](#)

Pour y accéder : [Rubrique «Les Ecoles de formation» / «IRA/ENA» / «Les Instituts régionaux d'administration»](#)



Accueil > SCORE > Ecoles de formation > IRA/ENA > Les Instituts régionaux d'administration IRA

[Voir](#) [Modifier](#) [Suivi](#)

## Les instituts régionaux d'administration IRA - 11/10/2017



### Présentation

Créés en 1971, les cinq instituts régionaux d'administration (à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes) forment les attachés, le corps d'encadrement qui constitue la colonne vertébrale de l'administration.

Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets...

Le concours d'accès aux IRA offre entre 600 et 700 postes par an, les lauréats ont des parcours diversifiés et sont issus d'un concours externe (ouvert à bac + 3), d'un concours interne et d'un 3ème concours.

A l'issue d'une formation de 12 mois rémunérée (1595 € net mensuel pour un élève externe) comprenant des enseignements, des travaux et deux stages d'une durée totale de 15 semaines, les futurs attachés choisissent leur poste en fonction de leur rang de classement.

Ils peuvent servir soit en administration centrale des différents ministères (Intérieur, économie et finances, équipement, travail, justice, services du Premier ministre...) soit en services déconcentrés (préfectures, police, équipement, défense, protection judiciaire de la jeunesse, emploi, agriculture, culture...) essentiellement dans l'interrégion de leur Ira de formation, soit dans l'administration scolaire et universitaire, principalement dans les EPLE (Collèges et lycées), y compris ceux de l'enseignement agricole.

Modifier ce menu

### IRA/ENA

▶ L'École nationale d'administration ENA

▼ Les instituts régionaux d'administration IRA

Réforme des épreuves des concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration

Concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration

Télé-procédure d'inscription aux concours d'accès aux IRA

Calendrier et statistiques du concours

Information sur le dossier RAEP et sur la Fiche individuelle de renseignement

Les résultats du concours de la session 2015

Les instituts de préparation à l'administration générale IPAG et les centres de préparation à l'administration générale CPAG



## LES COLLECTIONS DE LA DGAFP

Se préparer aux  
concours des  
Instituts régionaux  
d'administration

Si vous désirez approfondir votre recherche sur  
les Instituts régionaux d'administration,  
vous pouvez consulter leurs sites internet

Bastia : [www.ira-bastia.fr](http://www.ira-bastia.fr)

Lyon : [www.ira-lyon.gouv.fr](http://www.ira-lyon.gouv.fr)

Lille : [www.ira-lille.gouv.fr](http://www.ira-lille.gouv.fr)

Nantes : [www.ira-nantes.gouv.fr](http://www.ira-nantes.gouv.fr)

Metz : [www.ira-metz.fr](http://www.ira-metz.fr)

### RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

### OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

### REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

### LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

### STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

### POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)